GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Samedi 1er Juillet.

AGRICULTURE.

L'ART

De fabriquer le Vin rouge & même le blanc (a).
Par M. Maupin.

CHAPITRE PREMIER.

Principes de l'Art de fabriquer le Vin.

LE vin eſt une liqueur qui ne peut être produite que par la fermentation ; ſans la fermentation, il eſt impoſſible de faire du vin. 1er Principe.

Mais la fermentation eſt plus ou moins parfaite ; elle donne un vin plus ou moins bon, ſuivant qu'elle eſt plus ou moins univerſelle, c'eſt-à-dire, ſuivant qu'il y a une plus ou moins grande quantité des ſubſtances plus ou moins fermentiſcibles du moût ſur leſquelles elle agit. Il eſt clair que ſi la fermentation ne ſe paſſe que dans une portion de ces ſubſtances, il n'y a que cette portion qui puiſſe faire du vin ; l'autre ne perdant point ſa premiere qualité n'y peut contribuer pour rien, & au contraire : ainſi ſi la portion fermentée ne monte qu'au tiers ou à la moitié, le vin n'eſt & ne peut être regardé tel que pour un tiers ou pour une moitié, puiſqu'il n'y a que ce tiers ou cette moitié qui ait reçu la combinaiſon vineuſe, & non la totalité. Donc la fermentation univerſelle eſt la plus parfaite, celle qui donne le meilleur vin, le vin le plus vineux. 2e. Principe.

Ce ſecond principe, pour être directement oppoſé à ce que penſent & ont écrit de très-habiles Chymiſtes, n'en eſt pas pour cela moins conforme aux notions naturelles, & qui plus eſt, à l'expérience ; mais ces Sçavans n'ont pu le découvrir, ainſi que pluſieurs de ceux qui ſuivent, faute d'avoir eu l'occaſion ou la volonté de faire les épreuves longues & coûteuſes, néceſſaires pour y parvenir.

Quoi qu'il en ſoit, la fermentation eſt d'autant plus univerſelle, elle eſt en même temps d'autant plus forte & diviſe d'autant plus les parties du moût, que par un moyen ou par un autre, elle eſt ſoutenue par un plus grand degré de chaleur, ſoit naturelle, ſoit artificielle. 3e Principe.

La fermentation, quelque complette qu'elle ſoit, ne paſſe jamais d'elle-même, ſans interruption du premier au ſecond dégré. Ceci eſt prouvé par l'expérience de tous les vignobles, même de ceux où, comme dans le Berry, on laiſſe les vins pendant quinze jours, trois ſemaines, & plus, dans la cuve. On eſt étonné que des perſonnes d'ailleurs très eclairées, aient pu former le moindre doute ſur une vérité auſſi connue. 4e Principe.

Plus dans le moût des raiſins verts ou non, la fermentation eſt univerſelle, &

(a) *On entend les vins blancs faits de raiſins blancs, & dont la parfaite blancheur n'eſt point une qualité néceſſaire & intéreſſante, comme il s'en trouve dans le Berry & dans beaucoup d'autres vignobles.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

plus, entr'autres choſes, le vin qui en eſt le produit contient d'eſprits; il eſt impoſſible que cela ſoit autrement. Puiſque le propre & le caractere particulier de la fermentation en queſtion eſt de faire des eſprits, il faut, (& ceci eſt bien à remarquer) il faut néceſſairement que plus elle agit & plus elle en faſſe. Le vin bien fermenté a donc plus d'eſprits que celui qui l'eſt moins. 5^e Principe.

Le vin eſt plus ou moins ſpiritueux, non-ſeulement à raiſon de la plus ou moins grande quantité d'eſprits qu'il contient, mais encore à raiſon de ce que ces eſprits ſont plus ou moins libres, plus ou moins combinés avec les autres principes du vin, & que ces autres principes ſont en plus ou moins grand nombre, en plus ou moins grande quantité. De-là vient que les vins rouges, quoique ſouvent plus abondants en eſprits, paroiſſent cependant en contenir, & en rendent preſque toujours moins que les vins blancs & autres ſemblables. Ce principe peut, ſuivant les années & les circonſtances, ſervir de régle, particuliérement dans la façon des vins qui ont le défaut *d'être fumeux ou capiteux, & de ceux qui ſont trop couverts*. 6^e Principe.

Plus le vin eſt ſpiritueux, ou autrement dit, plus il contient d'eſprits & plus il eſt chaud; plus il eſt chaud & moins, par je ne ſçais combien de raiſons, il eſt verd ou acide. Tout vin qui a actuellement la chaleur ſenſible de vin n'a point de verdeur: donc le vin eſt d'autant plus chaud & moins verd qu'il eſt plus chargé d'eſprits; (j'ai l'expérience qu'une partie de bonne eau-de-vie ſur quatre d'un vin très-verd & très-dur, a emporté entierement la verdeur & la dureté de ce vin) donc plus on ſoutient la fermentation qui fait les eſprits, & *plus les vins perdent de leur verdeur*. J'ai publié l'expérience que j'en ai faite en 1767. 7^e principe.

Ouvrir, remuer & mouiller le marc, comme cela ſe pratique, ſinon par-tout, du moins dans beaucoup de vignobles, c'eſt réfroidir ce marc & le vin, & par conſéquent troubler & interrompre la fermentation; c'eſt empêcher le vin de ſe faire & de ſe charger des eſprits qui lui ſont ſi ſouvent néceſſaires (a); c'eſt encore, quoique l'on croye peut-être le contraire, c'eſt nuire à la teinture du vin. Les particules colorantes ſe détachent d'autant moins ſpontanément de la pellicule du grain, que le marc eſt plus humide & moins chaud: ainſi, dans la vûe même de colorer le vin, il ne faut ni mouiller le marc ni le rabattre comme cela ſe fait aſſez généralement, mais plutôt le laiſſer s'échauffer & conſommer la plus grande partie de ſon humidité. J'ai ſur tout cela des expériences préciſes, & je réponds que ce ne ſeroit que par mal entendu qu'on pourroit m'en oppoſer de contraires. 8^e Principe.

Le vin eſt d'autant moins dur, plus coulant & moins indigeſte, qu'il s'y trouve plus d'eſprits, qu'il eſt plus chaud. Ce principe regarde principalement *les vins froids & épais*, tels qu'on en voit beaucoup dans le Gâtinois, dans le Berry, dans l'Orléannois, dans le Poitou & dans beaucoup d'autres vignobles. 9^e Principe.

Plus le vin a bouilli & fermenté dans la cuve, & mieux il ſe conſerve; c'eſt une vérité qui a autant de témoins qu'il y a de Vignerons & de perſonnes au fait de la vigne. J'en pourrois donner pluſieurs raiſons; mais je m'en tiens au fait que j'ai toujours conſtamment obſervé depuis que je me connois. Donc les vins façonnés, comme je l'enſeignerai, fermentant beaucoup, ſeront beaucoup moins qu'à préſent ſujets à ſe corrompre; donc le Propriétaire de vignes, le Conſommateur & le Marchand de vin ſeront beaucoup moins qu'à-préſent expoſés à faire les pertes conſidérables qu'ils n'éprouvent que trop ſouvent. 10^e Principe.

Plus les raiſins ſont mûrs & plus ils ſont diſpoſés à la fermentation vineuſe. Le mieux donc, quand on le peut, eſt de ne les cueillir que dans leur pleine maturité. A la vérité, il eſt aſſez ordinaire que les vins de certains vignobles tournent à la graiſſe; mais c'eſt à l'inſuffiſance ſeule de la fermentation qu'il faut s'en prendre: cependant on doit avoir égard à la ſaiſon & à la diſpoſition du temps. J'aimerois mieux faire vendange huit jours plutôt, par un beau temps, que huit jours plus tard, par un temps humide. 11^e Principe.

La différence des vignobles, des terres, des complants, &c. n'en met aucune dans les propriétés de la fermentation. La parfaite

(a) *Voyez les premier, ſecond & troiſième Principes.*

fermentation qui dans l'Orléanois, dans la Bourgogne, dans la Touraine, rendra, quand on le voudra, les vins plus chauds, plus vineux, rendra auſſi plus chauds & plus vineux les vins verds & aqueux de la Brie, de l'Iſle de France, du Berry, du Poitou & de tous les autres vignobles. Ce ſeroit donc à tort qu'on m'objecteroit la diſtinction des lieux, &c. Cette objection ſeroit abſolument dépourvue de raiſon, par rapport à tous les effets que j'ai attribués à la fermentation dans tous les principes que je viens d'établir. Je ſuis ſi certain de tous ces principes, ſoit à l'égard des vins rouges, ſoit à l'égard des vins blancs que j'ai en vue, que je ne crains point de dire qu'il n'y a que l'ignorance & le préjugé qui puſſent entreprendre de les ébranler. 12e Principe.

Tels ſont les principes généraux auxquels, d'après mes expériences particulieres & l'expérience générale, j'ai cru, quant à préſent, pouvoir réduire la théorie de faire le vin. Je vais maintenant propoſer les procédés que j'ai imaginés en conſéquence de ces principes, & comme les plus propres, par leur facilité, (a) à en remplir l'indication.*

(a) *Je dis par leur facilité ; car j'avoue que je m'en réſerve quelques-uns plus parfaits, qui vont mieux au but, & que par cette raiſon je me promets bien de ſuivre, s'il y a lieu ; mais étant plus recherchés, un peu plus diſpendieux, & exigeant plus d'attention, j'ai jugé qu'ils ſeroient moins goûtés de tout le Public pour lequel ſeul j'écris.*

* *Nous donnerons le 2e Chapitre dans la Gazette ſuivante.*

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mai 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

ALSACE.			AMIENS.			AUCH.			LIMOGES.		
Lieux des Marchés.	Prix		Lieux des Marchés.	Prix.		Lieux des Marchés.	Prix.		Lieux des Marchés.	Prix.	
	l.	s. d.		l.	s. d.		l.	s. d.		l.	s. d.
Béfort.	19	5 3	Abbeville.	21	10	AUCH.	25	1 11	Angoulême.	26*	15 6
Colmar.			AMIENS.	20	2	Auvillars.	20	12 6	Bourganeuf.		
Haguenau.	19	2 3	Boulogne.	24		Beaumont.	24		Brive.	20	17 4
Landau.	15*	12 9	Calais.	27*	17 2	Fleurance.	20*	6	LIMOGES.	19	10
Scheleſtat.	20*	12 6	Doullens.	19	18 2	Girons.	21		Tulle.	18*	6 7
STRASB.	18	16	Montdidier.	21	8 9	Grenade.					
wiſſembourg.			Peronne.	20	18 4	Lectoure.	24				
			St. Quentin.	17*	6 2	Iſle Jourdain.	24	12 8			
			S. Vallery.	26	10 10	Mirande.	21				
						Montrejau.	22	13 5			
						Muret.	23	8			
						Nogaro.	20	16 8			
						Tarbe.	25*	6 3			
PRIX COMMUNS.			PRIX COMMUNS.			PRIX COMMUNS.			PRIX COMMUNS.		
From. le ſep.	18	13 9	From. le ſep.	22	3 6	From. le ſep.	22	14 10	From. le ſep.	21	7 4
Pain la liv.		2 10	Pain la liv.		2 11	Pain la liv.		2 7	Pain la liv.		2 3
Avoine le ſ.	6	17 4	Avoine le ſ.	5	19 9	Avoine le ſ.	10	5 9	Avoine le ſ.	5	11 5
Foin le q.	2	7 4	Foin le q.	1	17	Foin le q.	2	14 4	Foin le q.	2	13
Paille le q.	1	5 3	Paille le q.	1	4 3	Paille le q.	1	2 8	Paille le q.	1	4 7

Défrichemens faits par M. Sarcey de Sutieres dans la Terre d'Annel, près de Compiegne.

Je vous ai promis, Meſſieurs, il y a quelque temps de vous faire part des défrichemens que j'ai faits dans la terre d'Annel (*a*), tant ſur la montagne de Guaneron que dans la plaine ; mais je ne voulois en parler que dans un temps où l'on ne pourroit point rejetter en doute l'anonce de la récolte que j'avois promiſe. La ſaiſon, comme l'on ſçait, n'a pas été favorable ; un hyver trop pluvieux, un printemps trop ſec, ont été contraires à pluſieurs productions qui ſe trouvoient dans des terreins mal cultivés, & labourés à plat.

Ces défrichemens ont commencé vers le 15 de Novembre 1768 par 80 mines (*b*) de terres qui font partie de la montagne Guaneron. Pour défricher ce terrein, j'ai fait ſimplement labourer avec la charrue de Brie rectifiée, à laquelle il n'y avoit que deux chevaux attelés de front ; j'ai cependant trouvé des terres très-fortes, telles que celles à blanc limon, latteuſes, argilleuſes mêlées de terre rouge forte, & qui étoient couvertes de groſſes bruyeres, de fougeres, & quelques-unes de genevriers : celles qui produiſoient cet arbriſſeau étoient courtes, chaudes & caillouteuſes ; j'en ai rencontré d'autres qui étoient ſableuſes, ſablonneuſes ; elles n'avoient ſur la ſuperficie qu'un gazon fort mince & un eſpece de mouſſe ; d'autres étoient graveleuſes & remplies d'une eſpece de petit coquillage ; elles n'étoient couvertes que d'un *gramen* que les Laboureurs nomment *poil de chien*. Toutes ces différentes terres ont été labourées depuis la mi-Novembre juſqu'au mois de Février de cette année.

Dès la fin de ce mois, je commençai à faire ſemer en avoine une partie de ce terrein, & l'on continua les ſemailles juſqu'à la fin de Mars.

J'obſerverai, au ſujet des avoines que j'ai fait labourer pendant l'hyver, tous les ſols qui avoient le plus de corps, ou qui étoient le plus chargés de bruyeres, fougeres & genevriers. La peu de gelée qui eſt ſurvenue a tellement ameubli le ſol, que la ſemence d'avoine s'y eſt très-bien enterrée, & a pouſſé vigoureuſement. Les terres ſableuſes, ſablonneuſes & courtes n'ont été labourées qu'en Mars & Avril. Ces terres ne forment pas un gros objet, puiſqu'elle ne contiennent qu'environ 7 ou 8 mines. Elles ont été enſemencées en veſces, lentilles, orge & ſarazin. Ces grains promettent une récolte abondante.

Il eſt eſſentiel d'obſerver que tous ces défrichemens n'ont reçu qu'un labour ; car ſi l'on en eût donné un ſecond, on auroit ramené les herbes, bruyeres, fougeres, &c. ce qui auroit empêché de bien herſer le ſol & d'enterrer comme il faut la ſemence avec la herſe. En ne donnant ainſi qu'un labour, toutes les mauvaiſes productions de la terre, qui ſe trouvent enterrées par la charrue, formeront un engrais, & ſeront entierement conſommées après la récolte. Il faut remarquer de plus qu'un ſol neuf ne peut être retourné pluſieurs fois, ſans qu'il ne perde une partie de ſes ſucs végétatifs qui s'évaporent par trop de labours conſécutifs.

La partie de la plaine qui a été defrichée, eſt également couverte d'avoine, de bled de Mars, de veſce, ſuivant la nature du terrein, & tout annonce une récolte des plus abondantes.

Ces défrichemens ont coûté peu de frais, & les productions qu'on en retirera dédommageront amplement des avances.

(a) *Cette Terre appartient à M. Pannelier, Receveur des Domaines du Roi.*

(b) *La mine de terre contient 66 perches, la perche eſt de 22 pieds.*

ÉCOLE ROYALE VÉTERINAIRE DE LYON.

L'utilité de l'établiſſement de l'Ecole Royale Vétérinaire lui a mérité la protection de Sa Majeſté, & le rend chaque jour plus digne de toute l'attention du Miniſtre, auquel la formation en eſt due. Tous les points & tous les objets qu'il embraſſe & qu'il préſente ont été ſoigneuſement revus. De nouveaux arrangemens aſſureront déſormais les progrès des Eleves, non ſeulement dans la théorie qui leur eſt néceſſaire, mais dans la pratique qu'ils ne ſçauroient négliger. Ils fixent en même temps l'ordre & la diſcipline qui doivent être invariablem^t obſervés.

D'une autre part, ils procureront au Public vu la ſituation actuelle des Hôpitaux, des Forges & de la Pharmacie, de véritables avantages. Le prix de la nourriture & du traitement des chevaux malades, les remédes compris, a été arrêté à 1 l. 5 ſ. par jour, & celui de la ferrure à 6 ſ. par chaque fer. Les particuliers qui deſireront faire un marché ferme à cet égard, & relativement encore au traitement des maladies qui pourroient affecter leurs chevaux dans le cours de chaque année, payeront 24 l. par an pour chaque cheval, & 16 ſ. ſeulement pour leur nourriture donnée à l'Ecole; enfin lorſque quelques chevaux ſeront attaqués de maladies regardées avec raiſon comme incurables, on en entreprendra la guériſon ſans aucuns frais pour les propriétaires; & ſi les efforts qu'on aura faits ſont ſuivis d'un heureux ſuccès, il ſera libre à ces mêmes propriétaires de les reclamer, en payant aux Hôpitaux la ſomme de 1 l. 5 ſ. par jour, ou celle de 16 ſ. ſeulement, ſi les propriétaires ont un prix fait & arrêté, à 24 liv. par an, ſuivant qu'il a été expliqué ci-deſſus.

Grains et Farines a Paris.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Samedi 17, juſqu'au Mercredi 21 Juin 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 18 muids 9 ſeptiers de froment, 4 muids 9 ſeptiers de méteil, 3 muids 2 ſept. de ſeigle, & 309 muids 8 ſept. de farines; il reſtoit de l'autre marché 194 muids de froment, 26 muids 3 ſept. de ſeigle, & 556 muids 2 ſept. de farines, ce qui a fait 212 muids 9 ſept. de froment, 4 muids 9 ſept. de méteil 29 muids 5 ſept. de ſeigle, & 865 muids 10 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 96 muids 8 ſeptiers de froment; il reſtoit du marché précédent 396 muids 6 ſeptiers, ce qui a fait 466 muids 2 ſeptiers.

Le Mercredi 21 Juin, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1578 muids 11 ſeptiers, tant froment que méteil, ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 604 muids 6 ſeptiers; de ſorte qu'il en eſt reſté 974 muids 5 ſept.

Le froment a été vendu à la Halle de 24 à 30 ℔, le méteil, 18 ℔, le ſeigle, de 14 ℔ 10 ß à 16 ℔; le froment a été vendu à la Grêve, de 20 ℔ 15 ß à 28 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 6 ß 9 ₰ à 2 ℔ 5 ß 9 ₰ le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 3 ß 3 ₰ à 2 ℔ 11 ß 9 ₰ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß à 3 ß 1 ₰ ½ la *liv.*; idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 6 ₰ à 2 ß 9 ₰; id. de Paris, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß; pain bis clair, de 2 ß 6 ₰ à 2 ß 9 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰.

COMMERCE.

EXTRAIT

Des Papiers Anglois, *du 14 Juin 1769.*

L'Auteur d'un écrit ſur la ſituation actuelle de nos affaires dans l'Inde, s'eſt permis une aſſertion que je ne puis m'empêcher de relever. Après avoir fait une deſcription très favorable de l'indépendance du Bengale, & s'être moqué des conſéquences qui peuvent réſulter d'une guerre avec Hyder Aly, le Nizam & les Marates, s'exprime enſuite ainſi:

» N'oublions pas non plus que dans cette » guerre nous ne ſommes qu'auxiliaires du » Nabad Carnatique, *qui eſt obligé de nous* » *défrayer de toutes les dépenſes qu'elle nous* » *occaſionnera, & qui a laiſſé entre nos mains* » *des ſûretés ſuffiſantes pour les armemens à* » *faire.*

Pour détruire cette aſſertion, il ne faut que démontrer la vérité: c'eſt que ſon Auteur doit être ou mal informé ou animé de ſentimens bien peu généreux, pour outrager le plus reſpectable Allié que nous ayons jamais eu dans l'Orient, & par cette injure, tromper les Actionnaires & bleſſer les intérêts de la Compagnie dans leur ſource la plus active, celle de l'honneur & du crédit public.

En premier lieu, c'eſt un fait notoire que la guerre avec Hyder Aly & le Nizam a été entrepriſe contre l'avis formel du Nabad, & qu'elle a été pourſuivie par le plus inhumain & le plus ſcandaleux de tous les principes, celui d'avoir une occaſion d'extor-

quer de lui de l'argent, tandis que ſes territoires ſeroient envahis par des ennemis que nous lui avions nous-mêmes ſuſcités. Les Directeurs de la Compagnie des Indes ſont des gens d'honneur & de probité ; ils ſont trop généreux & trop prudens pour ne pas condamner cette conduite inique de quelques-uns de leurs Employés à Madras, qui ſont cauſe que la guerre a été entrepriſe & continuée, malgré les propoſitions de paix qui ont été faites dans les termes les plus ſérieux & les plus ſoumis par Hyder Aly & le Nizam. Ceux qui ont été coupables de cette iniquité ont ſans doute une ame bien féroce, s'ils ne ſont vivement affectés de la cruelle poſition de dix Officiers & de trois cents Soldats Anglois qui ſont à préſent dans les fers entre les mains de Hyder Aly, & qui, à moins que leur Patrie ne paye pour eux une rançon extravagante, ſeront les viſtimes de l'aventure.

Les Employés qui ont continué la guerre, après avoir reçu les offres les plus avantageuſes de paix, ont actuellement ordre de revenir en Angleterre, & c'eſt une nouvelle qu'on doit annoncer à l'honneur des Directeurs actuels. Ces Employés ſpenvent, il eſt vrai, à l'exemple de bien d'autres, étouffer avec leurs roupies la voix de la Juſtice publique, mais il faut eſperer que les perſonnes auſſi intelligentes que déſintéreſſées, qui ſont actuellement à la tête des affaires de la Nation, ne négligeront point de faire examiner une conduite qui a porté un préjudice ſi conſidérable aux intérêts du Public & de l'Etat.

Il eſt donc inique de ſuppoſer que le Nabad, notre ami & notre Allié, & qui a toujours fait de la cauſe des Anglois la ſienne propre, puiſſe être obligé de payer les dépenſes de cette guerre. A la vérité il eſt impoſſible que les Directeurs puiſſent concevoir & nourrir une pareille idée ; c'eſt à nos ennemis qu'il faut faire payer ces frais, autrement la Compagnie ne tient plus rien aux Indes ; car auſſi-tôt que les différentes Puiſſances de cet Empire ſe ſeront apperçues qu'elles peuvent faire la guerre aux Anglois, ſans être à la fin réduites à payer cherement leur témérité, les Propriétaires des actions ne pourront s'en défaire à trop bas prix.

Un célébre Actionnaire, non moins remarquable par ſon éloquence naturelle & facile, & par la profondeur de ſon jugement, que par ſa grandeur d'ame & la vivacité de ſon amour pour le bien public, obſervoit à ſes Actionnaires dans la derniere Aſſemblée, que la Juſtice étoit la baſe ſur laquelle la puiſſance de la Compagnie devoit être établie, & que ſur un fondement auſſi reſpectable, la valeur des Bretons ſoutiendroit éternellement ſes intérêts. On doit rendre cette juſtice à Mahomet Aly Cawn, Nabad du Carnate. Ses vertus comme homme, ſa capacité comme Prince, & ſa fidélité inébranlable comme Allié, la méritent & l'exigent. Les Directeurs ſont & doivent être ſes amis ; il faut que l'Etat le ſoutienne & le protége ; c'eſt une obligation qui lui eſt impoſée par ſon honneur, par ſon intérêt ; & la dignité de ſon caractere, autant que ſon mérite perſonnel, ne ſont point des choſes ignorées de notre Souverain.

Que les Actionnaires examinent ſa conduite depuis l'inſtant où, après la perte de Madras, à la tête de l'Armée de ſon pere, il a trouvé au Fort David la Compagnie qui touchoit à ſa fin ; qu'ils examinent, dis-je, ſa conduite, d'après cette époque, juſqu'au temps actuel où il eſt occupé avec toutes ſes forces, à nous ſecourir contre Hyder Aly, & il leur ſera facile de juger s'il peut être une maxime moins juſte & moins politique que d'aſſurer qu'il eſt obligé de payer tous les frais de la guerre en queſtion.

Il ſe tint le 15 de ce mois une Aſſemblée des Directeurs de la Compagnie des Indes, dans laquelle M. Arthur Vanſiſtart fut nommé en chef de toutes les poſſeſſions Britanniques en Aſie, & le Colonel Ford fut en même temps déclaré Commandant en chef des forces de terre de la Compagnie ; il doit s'embarquer avec MM. Vanſiſtart & Serafton.

Cette nomination eſt très-ſinguliere, & elle n'a jamais lieu que dans le plus grand beſoin, c'eſt-à-dire, lorſque les affaires ſont dans une ſi grande confuſion & dans un ſi grand danger, que le ſyſtême, établi pour le commandement & l'adminiſtration, ſemble être inſuffiſant. (a) Ces Sur-Intendans,

(a) *On ſçait que les Romains avoient cou-*

par la nature de leur Charge, ſont munis d'un plein pouvoir qui les autoriſe à agir & à réformer dans toutes les matieres civiles, militaires & de Commerce; ils ſuſpendent ou remplacent tous les emplois quelconques.

Ceux qui ſont le mieux inſtruits dans nos Indes Orientales ne craignent aucune ſuite fâcheuſe de la guerre avec Hyder Aly. Cette guerre qui a été commencée très-mal-à-propos de notre côté par les Employés de la Compagnie, pour des motifs ſur leſquels l'honnêteté ne permet point de jetter ici des ſoupçons, ne peut avoir d'autre mauvais effet que d'entretenir dans le Pays une occaſion de dépenſe, & de fournir des moyens à ceux qui ont intérêt d'exciter des craintes, pour faire varier le prix des actions. Cependant la circonſtance ſuivante, inventée uniquement pour tromper le Peuple, a été cauſe qu'on a prétendu que cette dépenſe étoit beaucoup plus conſidérable qu'elle ne l'eſt en effet: on a dit, & avec raiſon, que cette guerre diminuant la quantité des emplettes de la Compagnie à Madras, diminuera par conſéquent la valeur de nos cargaiſons; mais il faut obſerver que le total des achats qui ſe font à Madras en temps de paix eſt très peu conſidérable, ſi on le compare avec ceux des autres parties de l'Inde: par conſéquent leur diminution d'un tiers ſur les achats de Madras n'eſt point de la même conſéquence que ſi une ſemblable diminution étoit arrivée dans les emplettes qui ſe font à Calcuta ou en d'autres lieux, où au contraire elles ſont augmentées conſidérablement.

tume de nommer un Dictateur lorſque la République étoit menacée de quelque grand danger.

Une lettre venue par le *Harcourt*, Vaiſſeau de la Compagnie, porte que les Hollandois ont formé depuis peu un nouvel établiſſement & une Factorerie dans l'Iſle de Borneo.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 28 Juin 1769.*

	H	B		
Or de Portug. à . .	716			marc.
Du Mexique à . . .	708			marc.
Du Perou à . . .	700			marc.
Les guinées à . . .	714			marc.
Ducats à	97			marc.
Or fin à 23 k. 31 32 à	98			once.
Or à 20 karats à . .	82	10		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15	11	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	12	6	marc.
Piaſtres, à	48	10		marc.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. 28 Juin 1769.		LYON. le 20 Juin.		MADRID le 12 Juin.		AMSTERDAM le 22 Juin.	
Amſterdam,	55	Amſterdam,	55 1/8	Paris,	157	Paris,	53 7 8e
Lond.	32	Auguſte,	51	Amſt.	96	Lond.	34 32 1/2
Hambourg,	179 1/4	Vienne,	51 1/8	Lond.	40 3 8 12	Bordeaux.	
Madrid,	14 19 6	Lond.	32 1/4			Madrid,	93 1 8
Cadix,	14 18 6	Livourne,	96 3/4	CADIX. le 6 Juin.		Cadix.	93 1/4
Livourne,	97	Genes.	94 1/2			Lisb.	46
Lyon,	3 8 1/2.	Madrid.	74 3 8e			Veniſe,	89 7 8 à 90 j.
		Cadix,	74 1/8	Paris,	76 3/4 77		
		Paris,	3/4 p.	Amſterd.	95 1/4 96	Gênes,	85 1/4
		Marſeille,	2 p. 0/0 p.	Londres,	40 1/2	Livourne,	87 1/2
		Dépôt p. Août,	1 1/2 3/4	Madrid.	au pair	Hamb.	32 1/4.
		Piaſt.	48 10				

NOUVELLES SOLUTIONS

Aux Pareres inſérés dans la Gazette, N°. 47 de cette année,

PREMIER PARERE.

Le Vendeur eſt autoriſé à revendiquer ſon poil de chevre, dès que le Teinturier ne pourra pas prouver en avoir eu d'autres chez lui au moment qu'il a reçu celui qu'on reclame, & qu'il n'en a acheté, ni emprunté, ni payé à autre perſonne que celui qu'il reclame : ſi les créanciers prouvent au contraire que le Teinturier en avoit eu d'autres avant, pendant & après cette livraiſon reclamée, le Vendeur ci deſſus ne peut reclamer avec fondement.

Quoique la loi du Commerce déclare qu'il faut, pour être autoriſé à cette revendication de marchandiſe quelconque, que cette marchandiſe n'ait point été changée de nature, elle n'a pas entendu autoriſer pour cela ſans doute la fraude ; & ſi elle eût prévu qu'on entendroit qu'une marchandiſe eſt dénaturée étant dépouillée de ſon emballage, elle auroit expliqué ſon intention, pour éviter le défaut d'interprétation, parce qu'on entend communément par changement de *nature*, qu'une marchandiſe telle qu'elle, qui eſt blanche, ſi elle eſt teinte en couleur, ou ſi de poil elle eſt miſe en fil, eſt changée de nature. Or ici il paroît que le poil de chevre n'a point été changé de couleur, ni n'a pas été mis en fil ; par conſéquent le Vendeur eſt en droit de le reclamer.

D. LE M***, Négociant à Paris.

SECOND PARERE.

Pierre a tiré une lettre à dix jours de vue, ordre *Paul* qui en a payé la valeur de 400 livres. Quoique ce dernier ait payé cette valeur, Pierre n'eſt pas moins débiteur de Paul juſqu'à ce que ſa traite ſoit payée.

Paul a négocié cette lettre, puiſqu'elle a paſſé par huit mains ; on ne peut contraindre chacun des Endoſſeurs à faire accepter cette lettre qu'à ſon gré : ainſi Paul n'eſt point garant de l'échéance décidée de la traite de Pierre.

Dans l'intervalle du cours de cette traite, Pierre donne à Paul pour 1500 livres d'effets qu'il ne paye pas ; alors Pierre eſt créancier de Paul pour 1100 liv. puiſque Pierre eſt toujours débiteur de Paul pour la lettre de 400 liv.

La traite de 400 liv. revient à protêt & parvient juſqu'à Paul, comme premier Endoſſeur ; & quoique Pierre ait manqué dans cette intervalle, Paul n'eſt pas moins dans le cas de la compenſation vis-à-vis de Pierre ou de ſes créanciers, parce que Paul n'a pas payé les 1500 liv. d'effets, & qu'il attendoit certainement l'échéance de cette traite de 400 livres, afin de ne payer à Pierre que ce qu'il lui auroit dû légitimement : ainſi Paul eſt fondé à propoſer les 1100 liv. pour ſolde avec la traite de 400 l. proteſtée, ce qui complette les 1500 liv.

D. LE M***, Négociant à Paris.

FINANCES.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1769.	*Lundi 26.*	*Mardi 27.*	*Mercredi 28.*
Ac. des Indes.	1052	1050	1045 42 ½
Emp. de la Com.		361	
Prom. à 5 p ⅗.	27		
Prom. à 4 p ⅘.			49 ½
Ac. des Fermes.	852 ½.	852 ½ 50.	850
2ſ. p. l. du Dix.		7	
3e. Loterie.		1 ½	
Annuites.	295		
Coup. d'An.	59	58 ½	58 ½
Emp. de 50 mil.			
Emp. de 30 mil.		48 ½	48 ½
Col. 1759.		50.	50.
Canada.	55	55 54 ½	54 ½
4e. L. Epoques.	13 12 ½ 12e 17 ½.	12 ½	13
Nouette.	47 47 ½	47 ½	47 ½
Ac. de la caiſſe		1035	1027 ½ 35
tirage de la C.	4e 340.		2e 410 4e 340 5e.
2e Lot. Comp.	301	301	301 (337
Bretagne.			
Languedoc.			
A 3 p. ⅔ ſ. l. cuirs			
A 3 p. ⅔ ſ. l. Poſt.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 52.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 14 au 20 Juin 1769, il eſt entré dans ce Port 7 Navires François & 4 Etrangers; ſçavoir, des François, le *Neſtor*, Capitaine *Vimont* du Havre ainſi que les deux ſuivants, venant de la Martinique & de la Guadeloupe en 50 jours; la *Victoire*, Capitaine *Bellanger*, venant de la Martinique; la *Providence*, Capitaine *Morel*, venant de Saint Marc & du Port au Prince chargé comme les précédens de marchandiſes des Colunies; l'*Aimable Marie Anne*, Capitaine *Digard*, venant de Dunkerque chargé de 41 paniers de tabac pour le Havre, & d'eau de-vie priſe à Charente pour Cherbourg; la *Thérèſe*, Capitaine *Avoine*, venant de Cherbourg chargé de lard & de beurre; la *Reine des Anges*, Capitaine *Sanſon*; venant de Bruges ſur leſt en relâche pour Cherbourg; des Etrangers, l'*Eſpérance*, Capitaine *Dirk Janſen*, Hollandois ainſi que les ſuivants, venant d'Amſterdam chargé de différentes marchandiſes pour Guinée; le *Bourg de Jouwer*, Capitaine *Gerrit Johannes*, venant de Konigsberg chargé de ſeigle en grenier; la *Demoiſelle Jeuſe*, Capitaine *Wolkers Janſen*; le *Prophête Elizée*, Capitaine *Lodeviks*, venant de Dantzick chargés de 3396 ſacs de bled.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 19 Juin le Navire François le *Saint Pierre Joſeph*, Capitaine *Hervieux*, allant à Dieppe avec diverſes marchandiſes; & les Navires Etrangers la *Dame Jeanne*, Capitaine *Friſberg* Hollandois, allant à Roterdam ſur leſt; la *Marie Flore*, Capitaine *Wabon*, Anglois, allant à Caen avec de charbon de terre, chargé à Newcaſtle.

IMPORTATION *du mois de Mai 1769.*

Il eſt entré au Havre pendant le mois de Mai 34 Bâtimens François, dont 1 venant de la Martinique, 1 de Lisbonne, 5 de Marſeille, 2 de Cette, 1 de Toulon, 2 de Bordeaux, 1 de la Rochelle, 9 de Marennes, 1 de Nantes, 2 de Saint Malo, 1 de Breſt, 1 de Cherbourg, 3 de Dunkerque & 4 de Rouen.

Dix-huit Hollandois, dont 4 venant de Cette, 5 de Port-Maurice, Oneille & autres endroits des Côtes de Genes & d'Italie, 1 de Bayonne, 5 de Dantzick, 1 de Konigsberg, 1 de Campwer & 1 de Honfleur.

Six Anglois, dont 1 venant de Newbaſtle, 1 de Falmouth, 1 de Corck & 3 de Glaſcow.

Huit Danois, dont 1 venant de Port-Maurice, 2 de Chriſtiania, 2 de Fridericshald, 1 de Holmsboc, 1 de Mos & 1 de Rouen.

Il a été importé par ces différens Bâtimens les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, 46 milliers de ſucre, 70 milliers de café, 200 liv. de coton & 3150 liv. de cacao (*), 278 caiſſes 2753 demi-caiſſes, 106 tierces caiſſes de ſavon, 66 balles de coton de Smyrne, 1936 pieces, 356 demi-pieces d'huile d'olive, 192 caiſſes de fruits, 144 pieces d'eau-de-vie, 815 barils de bœuf, 18 barils de lard, 311 petits barils de beurre, 240 caiſſes de chandelle, 287 paniers de tabac pour le Havre, 311 boucauts dito pour Paris, 72 milliers de brai ſec, 50 milliers de planches de ſapin, 56 milliers de fer en barres, 116 tonneaux de charbon de terre, 615 tonneaux de bled, 538 tonneaux de ſeigle.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même mois 19 Bâtimens François, dont 2 allant au Cap, 1 à Lisbonne, 2 à Marſeille, 1 à la Rochelle, 1 à à Rochefort, 1 à Saint Malo, 1 à Vannes, 2 à Saint Valery ſur Somme, 4 à Dieppe, 1 à Cherbourg, 2 à Rouen & 1 à Honfleur.

Treize Hollandois, dont 4 allant à Amſterdam, 2 à Hambourg, 2 à Roterdam, 3 à Dantzick, 1 à Rouen & 1 à Caen.

Sept Anglois, dont 2 allant à l'Iſle d'Huit, &

(*) *Preſque tout deſtiné pour Rouen.*

à Newcaſtle, 1 à Falmouth, 2 à Corck & à 1 Glaſcow.

Cinq Danois, dont 1 allant à Mos, 2 à Fridericshald, 1 à Chriſtiania & 1 à Altena.

Il a été exporté par ces différens Bâtimens les marchandiſes ſuivantes ; ſçavoir, pour l'*Amérique*, 2880 liv. de bœuf, 1000 liv. de lard, 573 liv. de beurre, 85 liv. de chandelle, 1000 liv. de ſavon, 34 quintaux de morue ſeche, 40 muids de vin ; pour la *Lorraine*, 3886 livres de ſucre ; pour la *Franche-Compté*, 11037 liv. dito ; pour *Geneve*, 44707 liv. dito ; pour la *Suiſſe*, 7555 l. dito, 23857 liv. de café, 1220 livres d'indigo, 2360 liv. de cacao ; pour *Amſterdam*, 644695 liv. de ſucre, 83694 liv. de café, 140 liv. d'indigo ; pour *Hambourg*, 143414 liv. de ſucre, 136082 l. de café, 1005 liv. d'indigo ; pour *Dantzick*, 7511 liv. de ſucre, 958 liv. de café, 2184 liv. d'indigo ; pour *Roterdam*, 450051 l. de ſucre ; pour *Fridericshald*, 6795 liv. de café ; pour *Altena*, 762 liv. dito ; pour *Middelbourg*, 11745 liv. dito ; pour *Stockholm*, 548 liv. d'indigo ; pour *Paris*, *Verſailles*, *Lyon*, *Rouen*, *Caen* & autres, 433000 liv. de ſucre, 183304 liv. de café, 32855 livres d'indigo, 1930 liv. de cacao ; pour *Rouen*, *Honfleur* & *Caudebec*, 414 tonneaux & demi de froment & 112 tonneaux de ſeigle.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 9 au 16 Juin 1769, il eſt entré dans ce Port 6 Navires François ; ſçavoir le *Citoyen* de 300 tonneaux, Capitaine *Muterſe*, venant de Saint Domingue ; la *Plaine de Léogane* de 300 tonneaux, Capitaine *Rice*, venant de Léogane ; le *Thomas* de 300 tonneaux, Capitaine *Cornillau*, venant du Port au Prince ; le *Duc de Choiſeul* de 300 tonneaux, Capitaine *Samoual*, venant du Cap chargé avec les précédens de 1756 bariques 126 quarts de ſucre brut, terré & tête, 624 futailles 92 ſacs de café, 4 futailles 3 bariques 1 ancre d'indigo, 111 balles & ballots de coton, 4 futailles de cacao, 1146 cuirs ſecs en poil, 20 milliers de bois de gayac, 14 futailles de riz, 1 ballot 1 caiſſe de gingembre, 2 caiſſes de ſucre en pains, 3 madriers de bois d'Acajou, 3 bariques 8 caiſſes de vin, ſyrops, liqueurs, confitures ; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Jean-Martin Dionic*, venant de Belle-Iſle avec vin & ſardines ; la *Favorite*, Capitaine *Thomas Leſueur*, venant de Dieppe avec verres à vitres & tabatieres de corne.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 2 Navires François & 1 Etranger, ſçavoir, le *Voltaire* de 300 tonneaux, Capitaine *Teſſier*, allant au Cap ; la *Parentiere* de 300 tonnneaux, Capitaine *Maleſcot*, allant à Saint Marc & au Port au Prince ; le *Jeune Abraham*, de 160 tonneaux, Cpaitaine *Bauke Feike*, allant à Bruges avec vin Nantois, coton, papier, café, eau-de-vie, indigo, ſyrop, ſucre brut & terré.

DE BORDEAUX.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 3 au 18 Juin 1769, il eſt entré dans ce Port les Navires François l'*Aimant* de 130 tonneaux, Capitaine *Daniel Conte* ; le *Saint Pierre* de 120 tonneaux, Capitaine *de Saint Mathieu* ; le *Satyre* de 180 tonneaux, Capitaine *Dubedat* ; l'*Eſpérance* de 300 tonneaux, Capitaine *Gramon* ; le *Lys* de 300 tonneaux, Capitaine *Delbreil* ; le *Buſſac* de 100 tonneaux, Capitaine *Caſtaing* ; la *Revanche* de 180 tonneaux, Capitaine *Dequeux*, venant tous ſept de Saint Domingue ; la *Toiſon d'Or* de 250 tonneaux, Capitaine *Detchegaray*, venant des Cayes Saint Louis ; l'*Eſpérance* de 180 tonneaux, Capitaine *Degmont* ; la *Marquiſe du Luc* de 200 tonneaux, Capitaine *Aubrun*, venant tous deux de la Guadeloupe ; les *Aimables Roſes* de 200 tonneaux, Capitaine *J. Jung* ; l'*Alliance* de 250 tonneaux, Capitaine *Laville* ; l'*Union* de 200 tonneaux, Capitaine *François Tanays*, venant tous trois de la Martinique ; le *Pere de Famille* de la Nouvelle Orléans, de 80 tonneaux, Capitaine *Jacquelin*, venant de la Louiſiane, ce dernier apportant 80 planches de cyprès de 10 à 12 pieds, 80 cottes cuirs tanés, 84 cuirs ſecs, 8 balles de coton, 6 bariques 5 quarts d'indigo, 1 boucaut 2 bariques 2 balles pelleteries ; les autres étoient chargés de marchandiſes du cru des Colonies pour divers Particuliers & Négociants de Bordeaux.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1769. Du Mardi 27 Juin.

AGRICULTURE.

Prix du grain à Londres, le 13 Juin 1769.

	shillings.
LE quarter de 544 liv. poids de Troye.	
De Froment	30 à 37
De Drêche	21 à 25
De Seigle	21 à 28
D'Orge	13 à 17 ½
D'Avoine	12 à 16

Le quarter du meilleur froment étant à 37 shillings, c'eſt ſur le pied de 23 ℔ 15 ß 8 ₰ de France le ſeptier de Paris.

DE BORDEAUX, *le 17 Juin 1769.*

On écrit de Libourne, du 16 courant, qu'on y a reſſenti à une heure & demie de la nuit du 15 un tremblement de terre, mais que la commotion a été légere.

Il regne ici depuis 3 jours des vents d'oueſt nord-oueſt qui déſolent les récoltes, ſurtout les ſeigles & les foins. Il pleut beaucoup; ce qui fait tort également aux vignes qui ſont en fleur.

SUITE

Des Obſervations ſur le Mémoire de M. Normand, annoncé dans les précédentes Gazettes.

M. Normand, à la page 11 de ce Mémoire, s'exprime ainſi. « Quant au méteil » ou mêlange de ſeigle & de froment, c'eſt » à juſte titre que *les bons Agriculteurs* le » reprouvent: ces deux grains ne mûriſſent » pas en même temps, & le froment dé- » périt dans une terre qui n'eſt propre » qu'au ſeigle. Si la terre eſt meilleure qu'il » ne convient pour cette derniere eſpece, » il faut encore l'améliorer pour la rendre » propre à la culture la plus avantageuſe ».

Nous ſommes ſurpris d'une telle aſſertion, & nous prions l'Auteur de nous nommer *les bons Agriculteurs* qui reprouvent la culture du méteil.

Si M. Normand eût obſervé par lui-même, au lieu de conſulter des Agriculteurs qui n'ont que des ſyſtêmes, il auroit vu avec ſurpriſe & plaiſir des terreins ſemés en méteil où le froment promettoit de quoi recompenſer abondamment les travaux du Laboureur. Le ſeigle & le froment ſemés enſemble mûriſſent à peu de diſtance l'un de l'autre. Le 1^er^ ſert de ſoutien au ſecond qui s'éleve très-haut, & qui ſans cet appui ne réuſſiroit pas dans le terrein en queſtion. Tel terrein, quelqu'amélioré qu'il ſoit, ne produiroit point de froment, au lieu qu'il donnera une abondante récolte en méteil. Les qualités du ſol exigent différentes eſpeces de méteil, qu'on diſtingue en méteil ſimple, en petit méteil & en gros méteil. Il y a encore le bled ramé. On a expliqué toutes ces différences dans nos Gazettes de l'année derniere (*a*). Si M. Normand les

(a) *Voyez Nº. 42 de 1768.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

eût lues, il n'auroit pas avancé qu'il n'y a que M. de Sutieres qui conseille la culture du méteil. S'il n'eût pas été convaincu par les raisons qu'on apporte en sa faveur, il auroit du moins balancé à prononcer que *c'est à juste titre que les bons Cultivateurs le reprouvent.*

Si cette culture étoit proscrite, il y auroit beaucoup moins de froment dans le Royaume, & par conséquent beaucoup moins de paille de ce grain, qui est la meilleure pour les fourrages. On sçait que celle de seigle n'est pas si bonne pour cet usage. Lorsque les gerbes sont battues, il est aisé de faire la séparation des deux grains avec la pelle. Ceux qui avancent que le seigle mûrissant le premier, il est à craindre qu'il ne s'égraine, ne songent pas que les barbes du seigle empêchent *l'égrainage*. Si au contraire le froment mûrissoit le premier, cet accident pourroit arriver.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur cet article qui a été déja traité dans la Gazette ci-dessus indiquée. Nous avons cru ces réflexions nécessaires, pour prévenir des préjugés que l'assertion de M. Normand pourroit faire naître. Lorsqu'on veut écrire sur l'Agriculture, il faut avoir beaucoup observé, afin de n'être pas dans le cas de s'en rapporter aux opinions des uns ou des autres.

AVERTISSEMENT.

Dans la Gazette N° 47, en annonçant le Prix que la Société Royale d'Agriculture d'Orléans se propose de distribuer au mois de Janvier 1771, nous annonçâmes, d'après les imprimés, qu'il seroit de 300 liv.; nous avertissons que ce Prix vient d'être augmenté à cause de l'importance du double du sujet.

AUTRE.

Le Journal de Législation, que nous avons annoncé vers la fin de l'année derniere, continue à se distribuer à Paris à la satisfaction de cette Capitale & des Provinces. On le donne toutes les semaines au lieu de tous les mois; il y en a actuellem^t 14 brochures de délivrées pour l'année 1769; il en reste encore pour les nouveaux Abonnés qui se présenteront, & M. Després, Avocat, étant parvenu à rassembler la matiere pour celui de 1768, il offre de le donner dès qu'il y aura assez de Souscripteurs. C'est *au Bureau Royal de Correspondance* à Paris, Place des Victoires, qu'on s'abonne, moyennant 30 liv. pour Paris, & 36 liv. pour la Province. Ce Journal est rendu franc de port dans tout le Royaume.

LETTRE

De M. le Comte de Cossé.

Une espece de maladie épidémique a fait cet hyver, & au commencement du printemps, beaucoup de ravage sur les bestiaux de notre canton (du Maine); entr'autres, sur les jeunes bêtes d'un & deux ans. Il seroit à souhaiter, pour nos campagnes isolées & dépourvues de Médecins de bestiaux, que MM. de l'Ecole Vétérinaire procurassent, du moins à chaque Société d'Agriculture, un résultat des connoissances qu'ils acquierent sur les maladies des bestiaux, avec les remédes propres & les méthodes curatives de chaque maladie, dont ils donneroient les noms & symptômes qui les font connoître: ils devroient aussi indiquer les préservatifs contre certaines maladies, & engager chaque Société à publier dans leur Province le *compendium*, que l'Ecole Vétérinaire enverroit tous les ans pour cet effet.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & sur les Ports, depuis le Mercredi 14, jusqu'au Samedi 17 Juin 1769.

Il est arrivé à la Halle 18 muids 9 septiers de froment, 1 septier de méteil, 15 muids 7 sept. de seigle, & 246 muids 6 sept. de farines; il restoit de l'autre marché 191 muids de froment, 22 muids 6 septiers de seigle, & 773 muids de farines, ce qui a fait 209 muids 9 septiers de froment, 1 septier de méteil 38 muids 1 septier de seigle, & 1019 muids 6 septiers de farines.

Il est arrivé à la même époque sur le Port de la Greve 121 muids 7 septiers de froment; il restoit du marché précédent 38[illegible]

muids 8 ſeptiers, ce qui a fait 503 muids 3 ſeptiers.

Le Samedi 17 Juin, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1770 muids 8 ſeptiers, tant froment que méteil, ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 624 muids 9 ſeptiers; de ſorte qu'il en eſt reſté 1145 muids 11 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 24 à 29 ℔ 5 ß, le méteil, 18 ℔ 10 ß, le ſeigle, de 13 à 16 ℔; le froment a été vendu à la Grêve, de 21 à 28 ℔ 10 ß *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 13 ß 3 ₰ à 2 ℔ 6 ß 9 ₰ le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 6 ß 9 ₰ à 2 ℔ 1 ß 9 ₰ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß à 3 ß 1 ₰ ½ la *liv.*; idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 6 ₰ à 2 ß 9 ₰; id. de Paris, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß; pain bis clair, de 2 ß 6 ₰ à 2 ß 9 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰.

COMMERCE.

EXTRAIT

DES PAPIERS ANGLOIS, *du 12 Juin 1769.*

LA baiſſe alarmante & ſans exemple des actions de la Compagnie des Indes, depuis quelques ſemaines, a donné matiere à de ſérieuſes réflexions de la part de toutes les perſonnes bien intentionnées pour leur Pays. Les intérêts de cette Compagnie ſont aujourd'hui ſi étroitement liés avec ceux de la Nation, que ce qui affecte principalement l'une doit néceſſairement faire la plus vive impreſſion ſur l'autre, & il eſt impoſſible que la perte de plus de ſept millions, du fonds capital de cette Compagnie, ne porte pas le coup le plus terrible à tous les autres fonds du Royaume.

Je penſe donc qu'on ne peut pas me ſçavoir mauvais gré de chercher à éclaircir le Public. Je n'entreprendrai point de diſcuter la queſtion de ſçavoir ſi les Directeurs n'auroient pas dû publier ſur le champ les nouvelles qu'ils avoient reçues de l'Inde, pour que le Public eût pu ſe former une idée d'après des faits certains, & n'eût pas été trompé par de faux rapports. Il ſuffit que l'on ſoit inſtruit actuellement, par le moyen de la convocation générale. Je me bornerai donc à vous prier, Monſieur, de communiquer au Public quelques réflexions ſur l'état actuel des affaires de la Compagnie dans l'Inde, tel que je crois le juger par les nouvelles qui, au moment de leur arrivée, ont cauſé tant d'alarme.

Les Directeurs ont fait une très-lumineuſe diviſion des matieres tirées de leur correſpondance, en les ſéparant en trois claſſes; ſçavoir, *l'affaire de Bengale, la guerre avec Hyder Nag*, (a) *& le traité qu'on dit être conclu entre ce Prince Indien & les Marates, &c.*

Il paroît clairement que toutes nos poſſeſſions dans le Bengale jouiſſoient de la paix & de la ſécurité la plus parfaite; que nos achats s'étoient étendus l'année derniere à un point dont on n'avoit pas eu d'exemple juſqu'alors; de ſorte que nos Vaiſſeaux qui arrivent en Angleterre doivent nous apporter aſſez de richeſſes réelles pour nous mettre en état de répondre avec la plus grande facilité & la plus grande certitude à toutes les demandes, ſoit de dettes, de payement au Gouvernement, ou de dividendes. Le Gouvernement & le Conſeil ſe plaignent à la vérité de la rareté de l'argent, & ils craignent qu'elle ne leur empêche de faire les remiſes ordinaires à la Chine; mais il faut remarquer que ces nouvelles ont été écrites en Décembre, & qu'ils avoient juſqu'à la fin de Mars pour trouver des reſſources. Il eſt ordinaire que des Agens enflent les difficultés, pour ſe faire plus de mérite auprès de ceux qui les employent. Ayons un peu d'indulgence pour le Gouverneur & le Conſeil, quant à cet article, & ſûrement ils trouveront un moyen d'exécuter leurs ordres, ſur-tout puiſque l'on ſçait bien (comme l'a clairement fait voir un des

(a) *Son vrai nom eſt Hyder Aly. C'eſt celui que certaines Gazettes appellent* Anderneg. *Le ſurnom de* Nag, *qui ſignifie Caporal, ſon ancienne qualité au ſervice des Anglois, lui déplait ſi fort, qu'il a fait couper la tête à deux perſonnes qui l'appelloient ainſi.*

Directeurs qui a parlé dans l'Assemblée) qu'il n'y a point une disette réelle d'argent dans le Bengale, mais que les Banians ou Banquiers retiennent seulement pour un temps les especes d'argent dans leurs mains; ce qui est l'effet d'un réglement très mal conçu & contraire à toute saine politique relativement au monnoyage de l'or (a) qui a été remis sur le même pied par des ordres expédiés depuis peu d'Angleterre.

Quant aux craintes que l'on a de Soujah Dowla, l'affaire paroît très-simple : il avoit commencé depuis peu à augmenter ses forces & à faire plusieurs autres opérations qui paroissoient indiquer des desseins hostiles : le Gouverneur & le Conseil de Calcutta, dont l'attention est toujours tournée vers les intérêts de la Compagnie, lui ont fait sur le champ des représentations à ce sujet. Soujah Dowla a offert de leur donner toute la satisfaction qu'ils desiroient, & il est actuellement parti pour se rendre auprès de nos Députés à Eliabad, & traiter avec eux de cette affaire. On est généralement persuadé au Bengale qu'il n'a ni la volonté ni le pouvoir d'entrer en guerre avec nous, & qu'il en passera par toutes les conditions raisonnables que nous exigerons de lui.

Mais quand il seroit assez peu sensé pour mesurer ses armes avec les Anglois, quel est ce Soujah Dowla? Pourquoi son nom nous feroit-il trembler à Londres? N'est-ce pas le même homme qui, il y a quelques années, lorsqu'il etoit allié avec Cossim Aly, le plus grand Guerrier de l'Inde, soutenu de tout le pouvoir & de tout le crédit de Shaw Allum, le Mogol, ne fut pas en état de tenir la campagne devant nous, qui fut chassé du Bengale alors appartenant à son Allié, poursuivi jusques dans son propre Pays, & enfin totalement mis en déroute, avec cinquante mille hommes qu'il commandoit, par le Chevalier Robert Fletcher, qui n'avoit que sept cents Européens & deux ou trois mille Cypays? Les circonstances où nous étions alors, relativement à lui, étoient tout-à-fait différentes. Nous sommes actuellement les maîtres absolus du Bengale; & nous commandons sur le Gange, le seul passage par où il puisse pénétrer dans ce Pays; & de plus, nous avons aujourd'hui à Eliabad, dans ses propres possessions, une Brigade de Troupes plus forte que toute l'Armée qui l'a attaqué & mis en déroute dans la guerre de 1764. Dans de semblables circonstances se declarera-t il contre nous? Il ne peut jamais porter la guerre dans nos possessions qu'il ne s'expose au danger d'être écrasé tout-à-coup & sans retour.

En réfléchissant sur la guerre avec Hyder Aly, on verra que la Compagnie n'a pas grand sujet de s'alarmer. Les lettres portent que cet Avanturier entreprenant, après avoir été réduit à la derniere extrêmité dans le centre de son Pays, par les armes victorieuses des Anglois prêts à assiéger la Capitale, eut recours à l'intrigue & aux ruses; qu'il amusa notre Commandant par des propositions de paix, tandis qu'en secret il rassembloit toutes ses forces pour faire un dernier effort, & qu'il tomba sur un petit poste gardé par nos Cypays, & surprit un detachement commandé par le Colonel Wood que l'on avoit envoyé au secours des Cypays. Le Colonel n'avoit avec lui, à ce que je crois, que quatre cents Européens & six cents Cypays. Hyder Aly l'attaqua avec trente mille hommes, tant d'Infanterie que de Cavalerie, & vingt pieces de canons. Le combat fut opiniâtre, & Hyder Aly fut obligé de se retirer avec perte de deux mille hommes, parmi lesquels il se trouva plusieurs Chefs. Depuis cette affaire, les lettres portent positivement qu'il n'a jamais osé se presenter devant notre Armée; que le Colonel Smith lui a en vain présenté le combat, qu'il l'a toujours évité en fuyant devant lui, & qu'il a enfin été obligé de fournir à leur subsistance, par le pillage qui a été fait de son malheureux Pays, où est établi actuellement le siége de la guerre.

Est ce-là une situation alarmante pour la Compagnie? Est-ce un ennemi redoutable pour les Anglois dans l'Inde? Cette guerre peut-elle en aucune maniere faire tort à notre Commerce de Madras, qui en est éloigné de 400 milles? Rappellons nous donc que dans cette guerre nous n'agissons que comme Auxiliaires pour le Nabab d'Ar-

(a) *C'est par ce réglement que le prix de l'or avoit été haussé de huit pour cent au-dessus de sa valeur intrinseque.*

cot (*a*), qui eſt obligé de faire toute la dépenſe, & qui nous a remis des ſûretés ſuffiſantes pour les avances.

L'alliance de Hyder Aly avec les Marates, comme l'a fort bien remarqué un de nos Directeurs, fournit une nouvelle preuve de ſa foibleſſe. Se joindre à de pareils Alliés doit être ſa derniere reſſource : il ſçait que ce ſont ſes ennemis les plus implacables & les plus invéterés, & qu'il n'y a que l'argent (qu'il n'a pas) qui peut les attirer à ſon ſervice & les y maintenir. De plus ils ſont reconnus pour des amis ſans foi, de qui on ne peut attendre aucun ſecours, & qu'on eſt ſûr d'acheter en tout temps, en leur offrant un demi-lack de roupies.

De plus, nous avons toujours cette reſſource, s'il arrive que nous ſoyons obligés de les regarder autrement que comme des ennemis qui ne doivent pas fixer notre attention. Quant à Nizam Aly Soubah du Decan, nous connoiſſons trop bien ſes forces pour les craindre. On ne peut pas avoir oublié que dans le temps où Hyder Aly étoit au plus haut degré de pouvoir, il l'avoit pour ami, & que nous les avons mépriſes & battus l'un & l'autre. Le Colonel Peachy, qui l'a forcé à ſe ſoumettre dans ſa propre Capitale, eſt toujours à portée avec ſon Armée de le châtier, s'il fait le moindre mouvement.

Comme ce que je viens de dire eſt l'expoſé fidele des choſes, je laiſſe au Public à en tirer les conſéquences qu'il jugera à propos ; mais je ſuis ſûr que tout homme qui l'examinera attentivement ne pourra point différer de l'opinion générale des Directeurs & des Actionnaires, qui eſt que les affaires de la Compagnie ſont dans un état floriſſant, & que la derniere alarme n'a aucun fondement reel. Pour moi je me réjouis de leur ſituation préſente, tant comme Sujet de cette Nation que comme Actionnaire.

Je vous aſſure que je n'ai ni le projet de vendre des actions ni celui d'en acheter, mais que je me pique d'être ſeulement un Actionnaire de bonne foi.

Les aſſertions de cet ecrit & de quelques-autres de même nature ont un peu relevé le crédit des actions de la Compagnie, qui ſont remontees, de deux cents trente à deux cents cinquante-un ; mais ſur le bruit qui s'eſt répandu le 13, qu'un Exprès arrivé par la voie de terre, avoit rapporté d'autres nouvelles très-fâcheuſes, elles ſont retombées à deux cents trente.

(*a*) *Cet article a donné lieu à une cenſure très-vive, dont on fait préſentement la traduction.*

ESSAI

Sur la ſolution du Parere inſeré dans la Gazette N°. 47, année 1769, page 464, concernant une revendication de marchandiſes au moment d'une faillite. Par M. D. N. E.

Le cas de la revendication des marchandiſes, lors des faillites, a été décidé il y a long-temps ; mais cette deciſion a ſes modifications relativement aux circonſtances, & c'eſt effectivement ſur un motif particulier que s'étaye M. *** dont il eſt parlé dans la Gazette N°. 47 de cette année, pour faire ſa revendication.

D'après ſon expoſé, M. *** paroît non-recevable en ſa demande pour une revendication entiere, & c'eſt ce que je vais tâcher de démontrer.

Ce ſont les art. 176 & 177 de la Coutume de Paris qui admettent la revendication de toutes marchandiſes, dès que l'on n'en a pas reçu la valeur effective, & que ces marchandiſes ſe trouvent chez celui qui en a fait l'acnat.

L'acte de notoriété du Châtelet de Paris, du 13 Mai 1711 (Recueil de Deniſart, pag. 377) admet la même revendication, lorſque les marchandiſes reclamées ſont encore ſous balle & ſous corde ; qu'elles ont leurs chefs ou leurs caps & leurs queues ; qu'elles ont leurs marques, leurs annages & leur enveloppe ou gaîne, &c. leur caiſſe ou enveloppe, &c. & ſans doute lorſque la nature & la qualité des marchandiſes ſe trouvent conformes à la deſcription contenue dans la facture du Vendeur.

Il y a différentes Sentences des Conſuls de Paris rendues d'accord avec ces principes, & une infinité d'Arrêts du Parlement qui les ont confirmées.

D'après cette loi, le Vendeur des poils en queſtion paroît être dans le cas de revendiquer ſa marchandiſe, mais il ne le peut pour la totalité, à ce qu'il me ſemble.

Sans prendre connoiſſance de la nature de la vente qu'il a faite au Teinturier; ſans connoître la forme, la maniere & la nature du payement promis, & ſi le poil vendu eſt filé ou non, je ſuis d'avis que ſi M. *** peut juſtifier, par la facture, ſon journal & celui de l'Acheteur, s'il s'en tenoit, & qu'il ſe trouve de la deſcription exacte des timbres & forme des caiſſes qui renfermoient ces poils, de leur nature, qualité & poids, la partie qui ſe trouvera telle ſera revendicable; mais quant à la partie des poils qui n'eſt plus en cet état, que M. *** doit être non-recevable en ſa revendication.

Cependant M. *** dit qu'il peut prouver que le Teinturier n'avoit pas de poil chez lui avant l'époque de ſa vente, & qu'il n'en a pas reçu depuis celui-ci juſqu'au moment de la faillite.

Cette preuve, ſi elle eſt admiſe, ne paroît pas valable.

En effet, peut-on avoir des Commis, des Ouvriers qui ſe ſoient trouvés perpétuellement nuit & jour dans les magaſins du Teinturier? Peut on juſtifier que le poil développé, & dont la quantité, à ce que avoue M. ***, n'eſt plus la même, ſoit préciſément celle qu'il avoit vendue au Teinturier? Ce poil n'a plus d'enveloppe ni marque. Il a été auſſi poſſible au Teinturier d'en vendre comme d'en acquerir, ſans que ſes Commis & Ouvriers aient dû être préſens à ſes marchés, & en aient eu connoiſſance

Il y a un Arrêt du Parlement en date du 26 Juin 1759, confirmatif d'un autre du 14 Juillet 1752, rendu ſur cette même queſtion, & cet Arrêt paroît militer beaucoup en faveur des créanciers du Teinturier.

J'étaye au ſurplus mon eſſai de déciſion ſur le Dictionnaire du Commerce de Savary, au mot *revendication*;

Sur le Manuel des Négocians, qui eſt une copie de ce Dictionnaire, au même mot *revendication*;

Sur le Parfait Négociant, p. 622, tom. 2, in-4°.

Sur la collection de Juriſprudence de Depiſart, au ſuſdit mot de *revendication*;

Et enfin ſur l'avis de quelques Négocians des Ports de mer, qui ſe trouvent ici maintenant, & que j'ai conſultés. Voilà le mien, & je le crois équitable.

Solution du ſecond Parere, par M. D. N. E.

Les dettes s'éteignent il eſt vrai par la compenſation, & cette action s'opere de plein droit; mais lorſque la dette n'eſt pas claire & liquide, la compenſation ne peut avoir lieu. Ce principe eſt établi par l'article 105 du tit. 5 de la Coutume de Paris, & l'on a en conſéquence pluſieurs Sentences des Conſuls confirmées par Arrêts.

Les Créanciers de Pierre ſont donc bien fondés à ſoutenir que Paul a tort de demander compenſation de 400 liv. montant de la traite de Pierre qui eſt à domicile.

Pau pouvoit être recevable il eſt vrai, lui perſonnellement, à faire une demande en reconvention contre Pierre des 400 liv. ſur les 1500 liv. au moment qu'il lui avoit demandé le rembourſement de ce premier effet de 400 livres; mais la faillite étant ouverte, & il y a du temps, cette demande ne peut plus avoir lieu, & Paul doit ſe trouver débiteur à la maſſe de 1500 livres, & créancier de 400 liv.

D'un autre côté, pourquoi Paul attend-il le moment de la faillite de Pierre au 9 Avril, pour demander compenſation, tandis que les 1500 liv. lui étoient dûs au 4 Mars précédent? S'il n'y avoit pas eu de faillite, il n'auroit pas certainement encore parlé de cette créance; il auroit attendu pour le payement de ces 400 liv. comme pour les 1500 liv. C'eſt ce qui milite encore davantage en faveur des créanciers de Pierre.

Voyez au ſurplus la Collection de Deniſart, au mot *revendication*;

L'Encyclopédie, *idem*;

Et le ſecond volume du *Parfait Négociant*, page 701.

De Bordeaux, *le 3 Juin 1769.*

Prix courans des Denrées de l'Amérique.

Sucre blanc le quintal, premiere ſorte, 51 à 52 ℔, ſeconde ſorte, 48 à 49, troiſiéme ſorte, 44 à 46, quatriéme ſorte, 41 à 42, petits ſucres, 39 à 40, communs, 35 à

37, tête, 30 à 33. Sucre brut le quintal, de Léogane, 27 à 32, du Cap, 25 à 30, de S. Louis, 23 à 30, de la Martinique, 21 à 26. Café Martinique, la livre, nouveau fin, 20 ß, d°. marchand, 19 ß à 19 ß 6 d., d°. vieux, 18 ß à 18 ß 6 d. Café S. Domingue la livre nouveau fin, 18 ß 9 à 19 ß, dito marchand, 17 ß 9 d., à 18 ß, dito vieux, 17 ß à 17 ß 6 d. Indigo bleu & violet, la livre, 8 # 10 ß à 9 #, mêlé, 7 à 8 #, cuivré fin, 5 # 15, d°. marchand, 5 # 12 ß, dito ordinaire, 5 # 5 à 8 ß. Coton Saint-Domingue le quintal, 105 #, dito de la Martinique, 80 à 90 #, gingembre gris, 18 à 20 #, canefice, 40 à 50 #, cuirs tannés, 50 à 70 #, dito en poil, 25 à 40 #, rocou, 24 ß, cacao de la Martinique, 12 ß 6 d. à 13 ß, syrop de rafinerie, le quintal 15 #. Eaux-de-vie, 120 # les 32 veltes.

Les prix des Chanvres & Cordages sont les mêmes que ceux du 19 Janvier.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *23 Juin 1769.*		MARSEILLE. *le 31 Mai.*		LONDRES. *le 13 Juin.*	
Amsterdam,	54 ¾	Londres,	31 5 8e	Amst. à 2 us.	1 34 8
Lond.	31 15 16	Amst.	54	*Dito*, à vue.	34 2
Hambourg,	180	Cadix,	15 4	Hamb. à 2 us. ½	33 9
Madrid,	15	Madrid,	15 5	Paris à u. j. d. d.	31 9 16
Cadix,	14 19	Livourne,	98 ¼,	D° à 2 us.	31 5 16
Livourne,	97	Naples	1 85 ½ 86	Bord. à 2 us.	31 ⅛
Lyon,	38 b.	Gênes,	96 ¼.	Cadix.	39 3 8
		Paris, 1 p. ⅛ b.		Lisbonne	67 ½
		Lyon. Pâque, 1 p. ⅛ b.		Livourne,	51
		Montpellier, au p	60 j.		
		Piastres,	49 10		

AVIS.

La Manufacture du Port-à-l'Anglois, pour l'épurement des laines de matelas & & autres, & pour épurer, blanchir & reparer les couvertures, continue ses opérations avec succès, & travaille actuellement pour le Garde meuble de la Couronne. On prend pour l'épurement des laines trois sols par livre, & 3 liv. pour épurer & blanchir les grandes couvertures, & 2 liv. pour les petites; le raccommodage se payera de gré à gré: on les fera prendre & rendre chez les Propriétaires sans aucuns frais. On payera la refaction des matelas sur le pied ordinaire. Ceux qui voudront profiter des avantages de cet établissement pourront écrire à M. Pesse, Entrepreneur de la Manufacture des laines au Port-à-l'Anglois, en affranchissant leurs lettres; la petite Poste y vient deux fois par jour.

DE NANTES, *le 16 Juin 1769.*

Navires en armement.

Les Navires François le *Chercheur* de 40 tonneaux, Capitaine *Bizé*, Armateur M. *Ballan*; la *Vendangeuse* de 80 tonneaux, Capitaine *Jean Moiseau*, Courtier le sieur *Passart*, sont en charge dans ce Port, le 1er pour la Martinique, le second pour Cadix.

Il se trouve aussi en charge dans le même Port deux Navires Etrangers; sçavoir, la

Bonne-Fortune de 140 tonneaux, Capitaine *Oege Gens Kuyper*, Interprete le ſieur *Boudet* peur Amſterdam; la *Notre-Dame de la Conception* de 45 tonneaux, Capitaine *Jacques Echeveria*, Courtier le ſieur *Gros*, pour Saint-Sebaſtien.

DU HAVRE, *le 20 Juin.*

Les Navires Hollandois la *Ville de Leyde*, Capit. *Seybben*; & la *Fortune*, Capit. *Sagt* ſont tous deux en charge dans ce Port pour Hambourg & partiront le plutôt poſſible, les Interpretes pour ces Navires ſont M. *Houſſaye* pour le premier, & M. *Brcham* pour le ſecond.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 23 Juin 1769.*

		℔	ß		
Or de Portug. à . .	715			}	*marc.*
Du Mexique à . . .	708				
Du Perou à	700				
Les guinées à . . .	713				
Ducats à	97				
Or fin à 23 k. 31 32 à	98			}	*once.*
Or à 20 karats à . .	83				
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		}	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15			
Piaſtres, . .	48	12	6 à 10		

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 9 Juin. ..... Le 13 Juin.

L'ONCE.

		℔	ß	d.		℔	ß	d.
Or monnoyé . .	4	0	6	..	4	0	7
dito en barres (*a*) .	4	0	6	..	4	0	7
Pièces de huit. Grandes pillares		5	5½	..	5	5½
Pièces de huit. d°. petites . .		5	5½	..	5	5½
Pièces de huit. Grandes pillares du Mexique .		5	5½	..	5	5½
Pièces de huit. dito petites du Mexique . .		5	5½	..	5	5½
Argent en barres (*b*)		5	7	..	5	7

(a) *Le prix de la Tour eſt 3 ℔ 18 ß.*

(b) *Le prix de la Tour pour l'argent blanc d'onze deniers de fin, eſt 5 ſchellings deux deniers.*

FINANCES.

CHARGES A VENDRE.

A Vendre une Charge de Préſident en en la Cour des Aydes, de l'ancienne création, dont étoit pourvu feu M. Plalſſan: s'adreſſer à M. *Rauzan*, Notaire, rue Neuve, à Bordeaux, & à M. *Perrens*, Notaire, rue de Cahernan, qui donneront tous les éclairciſſemens néceſſaires.

Un Office de Secretaire de la Cour; cette Charge donne la Nobleſſe, il y a des gages & des honorifiques: s'adreſſer à M. *Duprat*, Notaire, a Bordeaux.

Charge de Chevalier Conſeiller du Roi, Tréſorier Général de France, en Dauphiné, à vendre. Cette Charge donne la Nobleſſe au premier chef; les gages & autres droits vont au-delà de 2700 livres, ſans y comprendre les épices: s'adreſſer à Lyon, à M. *Tournillon*, l'aîné, Notaire, au coin des rues de la Barre & du Bourg Chanin; ou à M. *Armand*, Notaire à Vienne.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1769.	*Jeudi 22.*	*Vendredi 23.*	*Samedi 24.*
Ac. des Indes. .	1052½ . . .	1052½ . . .	. . . . .
Emp. de la Com.	364	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p% . .	20½	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p% . .	49½	. . . . .	. . . . .
Ac. des Fermes.	852½ . . .	852½ . . .	. . . . .
2ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3e. Loterie. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Annuités. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Coup. d'An. .	58½	58½	. . . . .
Emp. de 50 mil.	. . . . .	46	. . . . .
Emp. de 30 mil.	48½	48½ . . .	FESTE.
Col. 1759. . .	. . . . .	50	. . . . .
Canada. . .	54	54½ 55 . .	. . . . .
4e. L. Epoques.	13	13 12e 17½ .	. . . . .
Nouette. . .	47	47½ . . .	. . . . .
Ac. de la caiſſe .	1027½ 35 . .	1027½ 35 . .	. . . . .
tirage de la C.	2e 410 . . .	2e 410 4e 340 5e .	. . . . .
2e Lot. Comp.	301	301 . . (335	. . . . .
Bretagne.	15	. . . . .	. . . . .
Languedoc.	6	. . . . .	. . . . .
A 3 p.% ſ. l. cuirs	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 3 p.% ſ. l. Poſt.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 51.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 8 au 14 Juin 1769, il eſt entré dans ce Port 7 Navires François & 6 Etrangers, ſçavoir, des François, le *Thélémaque*, Capitaine *Saffray*; la *Vicomteſſe de Caſtellanne*, Capitaine *Coſté*, venant tous deux du Cap en 44 jours avec ſucre, café, indigo, coton & bois de Campêche; la *Madeleine Eliſabeth*, Capitaine *Parmentier*, venant de Breſt avec futailles vuides; la *Diligente*, Capitaine *Trigand*, venant de Bordeaux avec vin, eau-de-vie & farines; la *Charmante Betty*, Capitaine *Avoine* de Cherbourg, venant de ce même Port avec cendres de Sareck pour Rouen; les *Cinq Freres*, Capitaine *Cop*; la *Cadette*, Capitaine *Rohant*, venant tous deux de Marennes chargés de ſel, le premier pour les Gabelles, le ſecond pour la franchiſe de la ville du Havre; des Etrangers, le *Chêne*, Capitaine *Disbrough*, Anglois ainſi que les trois ſuivants; le *Pélerin*, Capitaine *Shepherd*, venant tous deux de Newcaſtle avec charbon de terre, meules à Taillandiers & un peu de plomb; la *Peggy & Polly*, Capitaine *Cambell*; l'*Oſwego*, Capitaine *Mercier*, venant tous deux de la Nouvelle Yorck chargés de 2638 barils de farine; le *Diederick*, Capitaine *Spilcker* de Brême, venant de ce même Port chargé de bled, ſeigle & avoine en ſacs; l'*Anne*, Capitaine *Bukier* Norwegien, venant d'Arandal en Norwege chargé de planches.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port le 9 & le 10 Juin 3 Navires François & 2 Etrangers; ſçavoir, des François, le *Triomphe de l'Harmonie*, Capitaine *Lemoine*, allant à Bordeaux chargé de 2148 quintaux de ſeigle; le *Saint Jean de Pulcherie*, Capitaine *Bourdon*, allant à Rouen avec le reſtant de ſon chargement pris à la Martinique; la *Marie Marthe*, Capitaine *Tercenier*, allant à Dieppe ſur leſt; des Etrangers, le *Prince de Pruſſe*, Capitaine *Engſtrom* Hollandois, allant à Konigsberg; le *Thomas & Anne*, Capitaine *Porſon* Anglois, allant à Douvres ſur leſt ainſi que le précédent.

DE ROUEN.

ETAT *& nombre des Navires, Barques & Aleges entrés dans le Port de cette Ville pendant le mois de Février* 1769, *& noms des différens Ports François ou Etrangers d'où ils ſont partis*; ſçavoir;

Quarante-quatre venant du Havre, 13 de Honfleur, 5 de Tancarville, 1 de Cherbourg, 1 de Fecamp, 1 de Wixford, 1 de Strangford en Irlande, 1 d'Alicante, 11 de divers Ports de Bretagne, 1 de Caen, 1 de Dunkerque, 1 de Saint Malo, 1 de Breſt, 1 d'Elbourg, 1 d'Embden, 1 de Nantes, 2 de Bordeaux, 1 de Stockton, 1 de l'Orient, 1 de Bayonne, 3 de Hambourg, 2 de Lisbonne, 1 de Marſeille, 1 de Roterdam.

Il a été importé venant de l'Etranger & de quelques Ports du Royaume les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir;

De *Dunkerque*, 101 tonnes de morue, 32 tonnes 14 demi-tonnes de ſaumon, 20 tonnes 16 quarts de harengs, 60 barils de graine de lin, 1 paquet de plumes, 1 baril 2 caiſſes de mercerie, 2 bariques 5 barils d'huile de poiſſon, 3 balles de coton en laine.

De l'*Orient*, 334 bariques de ſalpêtre, 66 balles de poivre, 13 caiſſes 1 panier de porcelaines, 8 balles 1 ballot de café Moka, 2 barils de café Bourbon, 8 petites caiſſes de coquillages, 2 balles de marchandiſes blanches.

De *Marſeille*, 30 caiſſes 360 demi-caiſſes 62 tierces caiſſes 25 tambours de ſavon, 1 caiſſe d'eau de fleur d'orange, 30 caiſſes de manne, 1 caiſſon de laque platte, 2 balles de pierre de ponce, 1 balle d'écorce d'orange ſeche, 2 caiſſes de jujubes, 2 bariques 1 caiſſes de fleur de ſoufre, 5 caffas 2 bariques de gomme Arabique, 13 barils d'olives, 4 caiſſes de ſuc de réglisſe, 7 bariques 2 caiſſes de ſoufre, 1 caiſſon de ſavonettes, 2 caiſſes de fayance, 1 caiſſe de fruits, 9 couffes de riz, 6 caiſſes de marbre, 1 baril de thon marinés 6 pots d'anchois, 1 caiſſe de ca-

pres, 1 baril d'amidon, 1 caiſſe 1 ballot de drogueries, 1 caiſſe de ſyrop, 2 pieces d'huile d'olive, 2 ballots de coton filé, 6 caiſſes d'oignons de tubéreuſe, 1 baril de tamarins, 4 balles de ſumac, 2 balles d'alun, 20 balles de roſeaux, 2 ſacs de galle, 1 caiſſe d'oignons de Scille.

D'*Alicante*, 327 balles de ſoude, 6 balles d'anis, 2 balles de cumin, 6 balles d'amandes, 29 ballots de figues.

De *Lisbonne*, 611 balles 25 ballots de coton en laine, 571 cabas de figues, 123 caiſſes de fruits, 609 buches de bois de marqueterie.

De *Hambourg*, bled, ſeigle, orge, avoine, 84 barils de brai, 7 tonneaux 1 caiſſe de cire jaune, 5 tonneaux de creuzets, 76 planches 1 ballots 4 fonds de cuivre, 17 balles 33 ballots de laine, 50 bottes de fil de laiton, 2 barils de plumes, 1 baril d'azur, 1 baril de bœuf fumé, 1 paquet de diverſes marchandiſes, 1 tonneau de ſoies de porc, 1 grenier de planches.

De *Roterdam*, 1 grenier de bled, 87 ſacs de feverolles, 1 grenier de planches.

DE LONDRES,
du 13 Juin 1769.

On a appris que le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Lord Mansfield*, Capitaine *Mac Leod*, étoit arrivée en bon état du Fort Saint Georges & de Bombay à l'Iſle de Wight.

Le *True Briton* de la même Compagnie ainſi que le ſuivant, Capitaine *Johnſon*, venant de la Chine, eſt heureuſement arrivé aux Dunes.

Le *Harcourt*, Capitaine *Roddam*, venant auſſi de la Chine après avoir relâché à Plymouth, a fait voile des Dunes pour entrer dans la riviere de Londres avec le *True Briton*. La cargaiſon de ce dernier conſiſte en pluſieurs pieces de différentes marchandiſes ; 20100 liv. de ſoie erue, 347900 liv. de thé bohé, 8000 liv. de thé congo, 249400 livres de thé ſinglo, 3 caiſſes 57 demi-caiſſes 1 boete de porcelaine de la Chine & pluſieurs autres marchandiſes.

Le *Clive*, Capitaine *Allen*, avoit mis à la voile de Sainte Helene avec le *True Briton*, de ſorte qu'on l'attend de moment à autre.

Le dernier Vaiſſeau qui a fait voile de Sainte Helene y a laiſſé le *Pacifique*, Capitaine *Barclay*, & il y avoit apparence qu'il devoit partir de cette Iſle quelques jours après.

DE MARSEILLE.

DÉPART *de Navires.*

Du 21 Mai au 5 Juin 1769, il eſt ſorti de ce Port 99 Bâtimens François & quarante-trois Etrangers ; des premiers, 3 alloient aux Colonies ; ſçavoir, la *Cérès*, Capitaine *Jean-Louis Aycard* de Marſeille, parti pour le Cap ; le *Monteſquieu*, Capitaine *Joſeph Mathieu Bellon*, auſſi de Marſeille comme le ſuivant, parti pour les Cayes-Saint Louis ; l'*Eſpérance*, Capitaine *Touſſaint Margan*, parti pour la Martinique ; les autres alloient à la Ciotat, à Martigues, à Menton, à Toulon, à Arles, à Cannes, à Caſſis, à Agde, à Hieres, à Frejus, à Cette, à Saint Tropès, à Bormes, à Bandol, à Nice, à Oneille, à Antibes, à Luan, à Genes, à Trieſte, à San Remo, en Corſe, à Cagliari, à Livourne, à Ancone, à Civita Vechia, à Naples, à Meſſine, à Trapano, à Carrara, à Malaga, à Barcelonne, à Valence, à Mahon, à Malthe, au Levant, à Conſtantinople, à Salonique, en Syrie, à Smyrne, à Alexandrie, à la Canée, en Barbarie, à Tunis, à Sainte Croix, à la Rochelle, à Nantes, à Saint Nazaire, au Havre & à Hambourg, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, droguerie, mercerie du Levant & autres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769